

# Bachelier en génie électrique

<b>HELHa Charleroi</b> 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

BE131 ACQUISITION DE COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL 1			
Ancien Code	TEBE1B31BE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIGE1310		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	240 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Fabienne GILLET</b> (fabienne.gillet@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de confronter l'étudiant à sa pratique professionnelle. L'étudiant intègre une entreprise dans laquelle il sera considéré comme un travailleur apprenant. Cette UE est essentielle pour l'apprentissage en alternance.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
  - 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'information et de communication adaptés
  - 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
  - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**
  - 2.2 Planifier des activités
  - 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
  - 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
  - 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
  - 3.3 Développer une pensée critique
  - 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
  - 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
  - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 7 **Ouvrer au développement durable**
  - 7.5 Minimiser les besoins énergétiques
  - 7.6 Maîtriser les outils de mesure et le suivi de consommation

### Acquis d'apprentissage visés

En bloc 1, il est essentiel que l'étudiant développe son savoir être.

L'étudiant soignera alors notamment la ponctualité, sa présentation, le travail en équipe, la politesse, le respect des consignes, la sécurité, l'autonomie...

L'étudiant aura acquis une première expérience sur le terrain.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEBE1B31BEA Acquisition de compétences en milieu professionnel 1

240 h / 8 C

#### Contenu

Suivant l'entreprise d'accueil, l'étudiant réalisera plusieurs missions en lien avec les objectifs de la formation en électricité.

#### Démarches d'apprentissage

Apprentissage en entreprise.

Entre 30 et 40 jours de stage en entreprise suivant le calendrier de stage donné

L'étudiant se conformera aux exigences de l'entreprise.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative du rapport d'intégration provisoire remis à la mi-stage.

#### Sources et références

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diverses ressources sur la plateforme pédagogique

Evaluations, directives pour la rédaction des différents rapports

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

L'évaluation portera sur plusieurs composantes et sera la moyenne géométrique des trois notes suivantes:

- le rapport d'intégration (33%)
  - 60% pour le fond
  - 40% pour la forme
- les compétences transversales en entreprise (33%) (non récupérable)
- les compétences techniques en entreprise (33%) (non récupérable)

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	33%	Rap	33%
Période d'évaluation			Stg	67%	Stg	67%

Rap = Rapport(s), Stg = Stages

#### Dispositions complémentaires

Un échec dans la partie évaluation en entreprise (67%) n'est pas récupérable pour la deuxième session.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci

seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le 30 septembre 2024.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).